Bechala'h

La vocation des enfants d'Israël

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Bechala'h 5735-1975) (Etude du commentaire de Rachi sur le verset Bechala'h 14, 10)

- 1. Poursuivant le récit de la sortie des enfants d'Israël du pays de l'Egypte et de leur poursuite par les Egyptiens, notre Paracha relate⁽¹⁾: "Le Pharaon se rapprocha, les enfants d'Israël levèrent les yeux et voici que les Egyp-tiens avançaient après eux. Les enfants d'Israël eurent très peur et ils gémirent envers l'Eternel". Rachi cite l'expression du verset: "Ils gémirent" et il explique: "Ils reprirent la vocation de leurs ancêtres"⁽²⁾. A ce propos, on peut formuler les questions suivantes:
- A) Quelle est la difficulté soulevée par le contenu de ce verset, conduisant Rachi à donner ce commentaire? Le sens de ces termes n'est-il pas bien simple ? En l'occurrence, les enfants d'Israël virent qu'ils se trouvaient dans la détresse, qu'ils étaient poursuivis par les Egyptiens. Ils invoquèrent donc l'Eternel et Le prièrent de les sauver.
- B) Il n'y a pas lieu de penser que le but de Rachi est d'écarter l'interprétation qui remplacerait: "Ils gémirent" par: "Ils conçurent de la rancune" (3). Certes, cette lecture pourrait expliquer ce que le verset dit par la suite: "Ils gémirent: que nous as-tu donc fait?". Néanmoins, si cette interprétation était la bonne, l'essentiel n'aurait pas été dit, dans ce commentaire et Rachi aurait dû préciser: "Ils gémirent, ils prièrent, ils reprirent la vocation de leurs ancêtres".
- C) A l'opposé, s'il était nécessaire de définir et de préciser la raison des gémissements et des prières adressés à D.ieu par les enfants d'Israël, Rachi aurait dû en parler à propos du premier verset qui en fait état, c'est-à-dire dans la Parchat Chemot, qui dit⁽⁴⁾: "Les enfants d'Israël gémirent et leur plainte s'éleva vers D.ieu". Selon le sens simple du verset, en effet, il s'agit bien ici d'un gémissement, d'une plainte, d'une prière qui fut adressée à D.ieu⁽⁵⁾ et non d'un cri qu'ils poussèrent du fait de leurs souffrances et de l'âpreté de la servitude⁽⁶⁾. En effet, il avait déjà été dit au préalable: "Les enfants d'Israël soupirèrent, à cause du labeur".
- D) Comment présenter la prière comme la "vocation" de leurs ancêtres? De façon générale, une vocation con-duit à adopter un métier ou bien une certaine activité d'une manière fixe. Au sens simple du verset, celle des Patriarches consistait à être bergers, comme le raconte la Torah.
- 2. Rachi poursuit: "Il est dit, à propos d'Avraham: 'dans l'endroit en lequel il s'était tenu' (7), de Its'hak: 'pour converser dans le champ' (8), de Yaakov: 'Il rencontra l'endroit' (9)". Les trois expressions qui sont citées dans le commentaire font allusion à la prière et, là encore, on peut s'interroger. Pourquoi Rachi cite-t-il ces versets, qui présentent la prière des Patriar-ches uniquement d'une ma-nière allusive, plutôt que ceux qui en font clairement état ?

Ainsi, il est dit d'Avraham, dans la Parchat Le'h Le'ha⁽¹⁰⁾, c'est-à-dire avant le verset cité par Rachi: "Il bâtit là-bas un autel pour l'Eternel et il invoqua le Nom de l'Eternel". Et, le verset précédent disait : "Il bâtit là-bas un autel pour l'Eternel Qui lui était apparu". Bien plus, le verset: "dans l'endroit en lequel il s'était tenu" figure dans la Paracha de Sodome et Gomorrhe, expliquant clairement et par le détail de quelle manière Avraham multiplia les prières pour ces villes. Or, Rachi ne cite pas ces prières et il rapporte uniquement la conclusion de ce récit, après la destruction de Sodome et Gomorrhe : "dans l'endroit en lequel il s'était tenu".

Autre point, le Me'hilta, qui est, comme l'indiquent les éditeurs⁽¹¹⁾, la référence de ce commentaire de Rachi, cite effectivement ce verset de la Parchat Le'h Le'ha: "Il bâtit là-bas un autel" et non celui que Rachi mentionne. Cela ne veut pas dire pour autant que Rachi aurait disposé d'une autre version du Me'hilta, auquel cas on aurait encore pu se demander pourquoi il a choisi la version la plus rare plutôt que la plus courante. Mais, en l'occurrence, Rachi ne cite pas le Me'hilta. Il ne fait qu'énoncer le commentaire du sens simple du verset. Il faut en déduire qu'il a modifié les termes du Me'hilta dans le but de les mettre en accord avec ce sens simple, comme il le fait à différentes reprises.

Il en est de même pour Its'hak, puisqu'il est clairement dit, au début de la Parchat Toledot⁽¹²⁾: "Et, Its'hak pria", ce qui veut dire que: "il multiplia les prières" pour Rivka, son épouse. C'est aussi le cas de Yaakov, dont la prière est mentionnée dans la Parchat Vaychla'h⁽¹³⁾: "De grâce, sauve-moi des mains de mon frère". Dans tous ces versets, la prière des Patriarches est présentée d'une manière claire et non uniquement en allusion, comme dans ceux que citent Rachi.

3. L'explication de tout cela est la suivante. La difficulté présentée par ce verset, "Ils gémirent", à laquelle Rachi entend apporter une réponse, est la suivante :

Pourquoi les enfants d'Israël devaient-ils prier D.ieu en gémissant alors qu'Il leur avait d'ores et déjà promis de les conduire en Terre Sainte⁽¹⁴⁾? Bien plus, il est dit⁽¹⁵⁾ que : "les enfants d'Israël sortirent la main haute", bien que: "ils poursuivirent les enfants d'Israël". L'alternative suivante se présentait donc à eux. Ou bien ils avaient foi en la promesse du Saint béni soit-Il et il était donc inutile qu'ils prient, ou bien ils avaient perdu cette foi parce que, voyant les Egyptiens d'un côté et la mer de l'autre, ils avaient été saisis par le doute et, dès lors, à quoi bon prier D.ieu ?

Rachi précise donc que "ils reprirent la vocation de leurs ancêtres". En effet, ces derniers priaient non seulement dans les moments de détresse ou bien dans les situations qui conduisent à formuler une prière devant D.ieu, mais à tout moment, comme s'il s'agissait d'une "vocation" (16), selon le terme que Rachi emploie à propos d'Israël et de Bilaam (17). Les Patriarches priaient D.ieu à tout moment et les versets cités par Rachi en font la preuve, comme nous le montrerons.

Il en fut donc de même pour les enfants d'Israël, descendants des Patriarches⁽¹⁸⁾, qui prièrent D.ieu également, bien qu'ils avaient reçu l'assurance d'obtenir la Terre Sainte. Certes, les versets suivants rapportent les propos que les enfants d'Israël adressèrent à Moché: "N'y avait-il pas de tombeaux, en Egypte? Que nous as-tu fait? Nous préférions servir l'Egypte!". Mais, ils prononcèrent ces paroles uniquement après avoir imploré D.ieu et constaté qu'ils n'avaient pas été exaucés. C'est alors⁽¹⁹⁾ seulement qu'ils commencèrent à se plaindre⁽²⁰⁾.

En outre, on peut penser que ces propos n'exprimaient pas un manque de foi en D.ieu, contre Lequel ils entendaient uniquement protester. Ils parlèrent ainsi parce qu'ils étaient dans une situation difficile et, de manière naturelle, il arrive que ceux qui sont dans la douleur disent ce qu'ils ne pensent pas réellement. De ce fait, nos Sages disent⁽²¹⁾ que: "l'on ne saisit pas l'homme qui souffre. En effet, ses propos n'émanent pas de sa méchanceté. Ils ne sont pas réfléchis". Leur con-fiance en la promesse de D.ieu était donc intacte, comme Rachi l'établit clairement par la suite, quand il commente le verset⁽²²⁾: "Parle aux enfants d'Israël et qu'ils avancent". Il dit, en effet, que: "le mérite de leurs ancêtres et le leur propre, grâce à leur foi, le justifient"⁽²³⁾. Il est donc bien clair que les enfants d'Israël avaient foi en D.ieu et c'est par ce mérite que la mer Rouge s'ouvrit devant eux.

4. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi Rachi cite précisément ces versets, afin d'apporter la preuve de la prière des Patriarches, qui était leur "vocation".

La prière de notre père Avraham, présentée par la Parchat Le'h Le'ha, avait une raison particulière, que Rachi explique: "Il sut, par prophétie, ce qui allait se passer à cet endroit et il pria pour eux". Il en est donc de même pour le verset précédent qui est l'expression d'une action de grâce, comme le souligne Rachi: "parce qu'il avait reçu la bonne nouvelle de sa descendance et la bonne nouvelle d'Erets Israël". De même, il pria pour les habitants de Sodome et Gomorrhe afin d'empêcher la destruction de ces villes. Ceci est également vrai pour la prière d'Its'hak, figurant au début de la Parchat Toledot, qui formulait une requête particulière, demandait qu'un enfant soit accordé à Rivka, son épouse. Et, l'on peut en dire autant de la prière de Yaakov: "De grâce, sauve-moi de mon frère".

C'est précisément pour cela que Rachi cite ces versets, "dans l'endroit en lequel il s'était tenu", "pour converser dans le champ" et "Il rencontra l'endroit". Tous rapportent des prières qui ne furent pas dites dans des circonstances particulières. Ils font ainsi la preuve que la prière était bien leur "vocation", leur occupation permanente, y compris en l'absence d'une raison particulière qui les conduisait à la formuler.

Il est donc bien clair que cette explication n'aurait pas pu être donnée à propos de la prière, formulée par Israël, qui est rapportée par la Parchat Chemot. Celle-ci était prononcée dans un moment de détresse et elle sollicitait une faveur particulière, puisqu'ils demandaient à D.ieu de les délivrer. Il en est de même

pour la Parchat Bo, dans laquelle on trouve le verset⁽²⁴⁾: "Et, le peuple s'inclina". Là encore, cette prière avait une raison spécifique, qui est précisée par Rachi, "l'annonce de la délivrance".

5. Il découle de cette analyse un enseignement pour le service de D.ieu. La prière et, de même, l'étude de la Torah doivent être une "vocation". On n'étudie pas la Torah uniquement pour savoir quel comportement adopter et ce qu'il ne faut pas faire. On s'y consacre pour la Torah elle-même. Et, il en est de même pour la pratique des Mitsvot et pour la prière fervente. On ne s'investit pas en ces activités dans un but bien précis, avec un objectif clairement défini. Il s'agit d'une "vocation". La nature profonde et l'existence même d'un Juif sont le service de D.ieu, qui est assumé par l'intermédiaire de tous ces actes.

Il doit en être de même également pour l'action qui est menée envers les autres. Il peut sembler, en apparence, que celui-ci n'a rien de commun avec la Torah et la prière, mais l'on n'en tiendra aucun compte. On doit savoir qu'au profond de son être, par sa nature, chacun possède cette même vocation, car celle-ci caractérisa les ancêtres de tous les Juifs. Néanmoins, ce caractère peut rester caché chez certains et, dès lors, il faut faire en sorte qu'il se révèle.

Notes

- (1) 14, 10.
- (2) Midrash Tan'houma, au chapitre 9. Me'hilta sur ce verset, cité par le Ramban, à cette référence. Dans les deux cas, un verset parle d'Avraham, comme le précise le texte au second paragraphe. Il n'en est pas de même, en revanche, pour Its'hak et Yaakov.
- (3) Ramban dans Daat Ha Targoum.
- (4) 2, 23.
- (5) Voir le second commentaire du Or Ha 'Haïm, à cette référence et le début du Kéli Yakar, à la même référence.
- (6) Comme l'écrit le Sforno et selon le premier commentaire du Or Ha 'Haïm, à cette référence.
- (7) Vayéra 19, 27.
- (8) 'Hayé Sarah 24, 63.
- (9) Vayétsé 28, 11.
- (10) 12, 8.
- (11) A mon humble avis, le Midrash Tan'houma est plus proche de sa formulation. En outre, et ceci est essentiel, Rachi le cite luimême, dans son commentaire suivant. Pourquoi mentionnerait-il aussitôt une autre référence ? Or, le Midrash Tan'houma cite aussi la Parchat Le'h Le'ha, mais il opte pour un verset ultérieur, le verset 13, 4.
- (12) 25, 21 et dans le commentaire de Rachi.
- (13) 32, 10-13.
- (14) Chemot 3, 17. Vaéra 6, 8. Bo 12, 25 et commentaire de Rachi sur le verset Bo 12, 27.
- (15) Bechala'h 14, 8.
- (16) Comme les "changeurs riches", dont parle Rachi, d'après le Sifri, dans son commentaire du verset Devarim 1, 13.
- (17) Matot 31, 8. Et, l'on verra aussi le commentaire de Rachi sur ce verset.
- (18) On verra l'enseignement de nos Sages, au traité Bera'hot 21a, qui est cité par le Tanya, au chapitre 13, selon lequel: "puisse l'homme prier tout au long du jour".
- (19) Ceci permet de comprendre simplement la précision, en particulier, de Rabbi Ovadya Bartenora et du Gour Aryé, à propos de ce commentaire de Rachi. Le verset: "n'y avait-il pas de tombes en Egypte?" indique que les enfants d'Israël éprouvaient de la rancune contre Moché. Leur plainte ne pouvait donc pas être une prière prononcée d'un cœur entier. En effet, ils eurent ce sentiment après avoir émis une plainte, en constatant qu'ils n'avaient pas été exaucés. Ou bien peut-on avancer une autre explication, qui a déjà été donnée par Rachi à propos du verset Vayéchev 37, 20, c'est-à-dire que celui qui opte pour une interprétation n'accepte pas l'autre et vice-versa, comme le Ramban le dit ici, au verset 10.
- (20) Comme l'écrit ici le Ramban, au verset 11, d'après le Me'hilta.
- (21) Traité Baba Batra 16b et commentaire de Rachi, à cette référence.
- (22) 14, 15.
- (23) Au passé. Rachi ne définit pas cette foi, car elle est présentée par le verset et Rachi l'a déjà évoquée au préalable, dans son commentaires des versets Chemot 4, 31 et 12, 27-39.
- (24) 12, 27.